



Au Collège communal de Beauvechain

Place communale, 3
1320 Beauvechain

15 novembre 2020

**Concerne avis d'enquête sur le rond-point au carrefour des N25 et N91
Votre référence : MC/-1.778.511/PU CoDT-216/2020/S2016**

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,

Déjà en 2010, notre association écrivait : « *Action Environnement Beauvechain est en général défavorable aux ronds-points qui urbanisent encore un peu plus les villages, sont dévoreurs d'espace et compliquent les traversées pour les cyclistes et les piétons.* »

Nous préconisons, dès 2005, que l'on s'en tienne strictement à la première phase préconisée par le PICM (réglage « intelligent » des feux sur le carrefour de Hamme-Mille, avec voies de tourne à gauche/droite plus longues).

Cependant, nous devons nous résoudre à accepter les deux ronds-points, condition sine qua non imposée pour la réalisation du projet Ludaphar.

Ces ronds-points vont donc fluidifier le trafic et, par conséquent, il ne nous semble pas nécessaire de prévoir en plus une voie de transit entre le rond-point Ludaphar et la rue des Messes.

En effet, la « voirie résidentielle partagée » telle qu'elle nous avait été présentée lors de la réunion d'information du projet Ludaphar le 10 décembre 2018 est devenue une route de transit à double voie, remettant en cause le projet communal de « Cœur de village » et la sécurité des riverains.

Notre association prône une voie d'accès qui se terminerait rue des Messes par une voie limitée aux modes lents (piétons, vélos).

Les rues Vieux chemin de Louvain, rue des Messes et rue Marcelier seraient mises en circulation locale pour éviter le trafic de fuite.

Plus on construit de routes, plus on a de voitures...

Il nous semble aussi évident qu'en contrepartie des ronds-points, soit actée **la radiation du tracé de contournement de Hamme-Mille**, tel que prévu actuellement au plan de secteur ! Action Environnement Beauvechain insistera sur cet élément.

Quant à la notice d'incidences, elle nous semble un peu « mince » face à l'ampleur du projet. Nous aurions par exemple souhaité plus d'informations sur le « débit » que pourrait absorber le rond-point. Voici nos remarques concernant :

Passages piétons

Le fait que des passages piétonniers (qui seront inévitablement utilisés aussi par des cyclistes à pied) très proches du rond-point croisent chaque voie d'accès va entraîner un risque significatif de ralentissement "en accordéon" du trafic automobile. Sans une signalisation très visible du danger que ces ralentissements représentent, il est à prévoir que des accidents et des bouchons se produisent sur ce nœud routier.

Pistes cyclables.

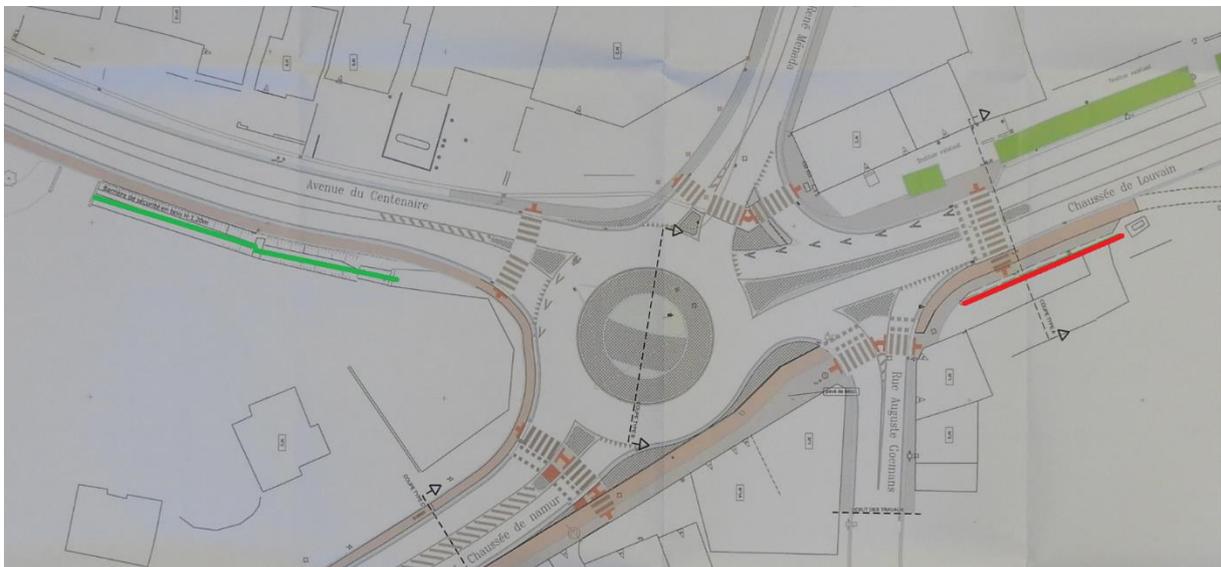
- AEB approuve le maintien de la piste cyclable bidirectionnelle N25-N91 (forêt de Meerdael de/et vers chaussée de Namur.) car cela évite aux cyclistes de devoir emprunter le rond-point.
Nous supposons que des panneaux avertiront les automobilistes qui quittent le rond-point pour s'engager dans la rue Goemans qu'ils vont couper une piste cyclable prioritaire.
- Piste cyclable unidirectionnelle depuis l'avenue du Centenaire vers le rond-point : le but de cette piste cyclable est de permettre de rejoindre la N91 ou de prolonger le parcours sur la N25 (vers Louvain) sans emprunter le rond-point. Cela a bien sûr une certaine utilité pour les cyclistes qui empruntent la N25 venant de Wavre. Mais pratiquement aucun cycliste non expérimenté n'emprunte cet axe, et certainement pas des usagers faibles comme des enfants.
- Par contre, les très nombreux cyclistes qui viennent de Nethen et empruntent la rue Goemans (parcours de la Flèche brabançonne !) n'ont pas d'autre choix que d'emprunter le rond-point : quelle solution préconisez-vous ?
- Pour les cyclistes qui viennent de Louvain, la piste cyclable bidirectionnelle étant situé du côté gauche de la chaussée, la poursuite de leur itinéraire vers toute autre direction que la N91 est très délicate. Où et comment aborder le rond-point ? Le minimum serait de prévoir un accès aménagé à l'endroit où la piste cyclable est vraiment contigüe à la voirie sur le rond-point.
- Accès des automobilistes au rond-point depuis la rue Goemans.
Ici les cyclistes circulant dans le rond-point sont en grand danger car ils circulent du côté gauche de l'axe principal de la chaussée tel qu'il est perçu par les automobilistes venant de Tourinnes. C'est un problème qu'on retrouve sur tout le parcours de cette piste cyclable que ce soit du côté de la N25 que de la N91. Mais à cet endroit c'est d'autant plus dangereux que la visibilité est très réduite par les deux bâtiments situés au carrefour. Ce problème ne se présente pas actuellement car les cyclistes sont sécurisés par les feux. Il faudrait donc mettre en place un panneau stop pour les usagers venant de Tourinnes.

Aménagement du territoire.

- La notice a omis de mentionner la proximité d'un bien figurant à l'Inventaire du patrimoine culturel immobilier - Wallonie (Fiche n° 25005-INV-0017-02 au 1 chaussée de Louvain à Hamme-Mille)
- Nous constatons avec satisfaction que les deux arbres à proximité seront conservés et protégés lors des travaux.

Eau

Action Environnement Beauvechain demande de profiter de ces travaux pour régler le problème du Guertechain qui est enterré à partir du carrefour. Il faudrait vérifier qu'il n'y a pas de débordement possible sous la surface. Nous suggérons également de le remettre à ciel ouvert juste en aval du rond-point (trait rouge sur la carte ci-dessous) et le mettre en valeur en amont du rond-point (berges en pente douce, lit élargi?) (trait vert).



Vous remerciant d'avance de l'intérêt que vous accorderez à la présente, nous vous prions de croire, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, à nos salutations distinguées,

Christine Paillet-Moulaert,

Présidente

Françoise Lettany,

Administratrice